VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée d'un excellent rapport et admirablement située dans les Deuxième et Troisième Districts de cette ville, en face des marchés français, au coin des rues St-Philippe et Decatur—

Magasin et résidence en briques, à deux étages avec mansardes, loués $1,680 par an;

—ET—

14 Terrains rue Dauphine, convenant toute la façade l'avenue Jourdan à la rue Deslondes, avec le cottage double élevé pré que neuf, coin de la rue Dauphine et de l'avenue Jourdan; cottage simple avenue Jourdan, et une bâtisse à un étage, occupé par John Bauer comme boulangerie, et une orangerie.

George Dietrich et als.

Vs.

Louisa Dietrich et als.

No 32,805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles,** au **rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles,** rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune en vertu de et conformément à 1 ordre rendu le 26 mai 1891, par l'Honorable N. H Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession adverse la propriété ci après décrite, savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans la Deuxième District de cette ville, borné du Dessus par le lot de Mme Mary Ann Bell, du Dessous par le lot de Mme Mary Ann Bell, de l'Est par le lot de Mme Mary Ann Bell, et de l'Ouest par la rue de Chartres, mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 120 pieds 8 pouces 6 lignes, et une première profondeur sur l'autre côté de 57 pieds 4 pouces 4 lignes au dit point, le dit lot ouvre de 2 pieds 1 pouce et 4 lignes sur une profondeur de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes, et à ligne de l'autre côté vers la rue Conti, une profondeur de 18 pieds 1 pouce, de la sur une ligne oblique sur l'autre 11 pieds 1 pouce, de la une autre profondeur de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes et une largeur à l'arrière de 15 pieds 4 pouces 1/2 lignes.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages en briques et résidence contenant portant les numéros municipal ici et les 142 rue Chartres, la partie intérieure divisée en trois **magasins** et la partie supérieure comme résidences.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec obligation des acquéreurs pour des billets de crédit, les acquéreurs fourniront intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à maturité, et en cas d'éventualité l'intérêt à la même chose jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur le montant qui sera saisi, et garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives vendues. Les améliorations sur les propriétés seront assurées par les acquéreurs et les polices transférées aux vendeurs, jusqu'au paiement final des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année 1891 et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, notaire.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 18

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Propriété pour résidence dans le Premier et le Sixième District. Coin sud-est des rues Perdido et Howard.

ET

Coin des rues Constance et Bordeaux.

No 32 973.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du—mai 1891, et rendu dans la susdite succession—

1° Un jolie et attrayante résidence en bois à deux étages, No 202 rue Locust, entre Ollio et Calliope, dans l'Ilet autrement borné par la rue Freret, Premier District de cette ville, rutiée de la banquette, avec double galerie devant et 6 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans une bâtisse détachée dans le fond, citerne, hangars à bois et à chaux, tous et toutes proximement parées. Le lot est désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par A. Diettel, architecte, annexé à un acte passé pardevant Jno. Legier, notaire en cette ville, le 9 mai 1881; le dit lot mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Locust sur une profondeur sur une ligne le divisant du lot "B," sur le dit croquis, de 53 pieds et il s'élargit de 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Locust, formant vers la rue Calliope, et une seconde profondeur du dit point de 67 pieds 7 pouces et 2 lignes sur a ligne le divisant du dit lot "B" et 12 pieds 10 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté, la plus rapprochée de la rue Ollio et 24 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, le tout mesure américaine, et faisant partie d'une subdivision faite d'une plus grande portion de terrain. En bon état, à proximité du Red car line, des chantiers de bois de construction et autres industries du Nouveau Bas in constamment occupé, une résidence tranquille et agréable. Louée à raison de $216 par an.

2° La rangée de maisons en briques, Nos 45, 47, 49 et 51 rue Religieuse, encoignure de la rue Orange, dans l'Ilet autrement borné par les rues Rice et St-Thomas, premier district de cette ville, avec cuisine détachée, cit-rnes, hangars, allées de côté. Le lot est désigné par la lettre A, d'après un plan fait par Edgar Pillié, voyer un croquis duquel, daté du 19 avril 1891, est annexé à l'inventaire pris dans la présente succession de John Spencer parlevant John J. Barnett N. P., le 24 avril 1891. D'après lequel le dit lot forme l'encoignure des rues Orange et Religieuse et mesure ensemble 100 pieds, 67 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Orange, sur une profondeur et façade à la rue Religieuse de 95 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, et en forme de la partie de face des lots des gnés par les Nos 3 et 4, d'après un plan dressé par Louis Bringier, alors voyer-général de l'Etat de la Louisiane, daté le 21 février 1832, attaché à un acte pardevant Wm Christy, alors notaire en cette ville, daté le 29 mars 1832, un croquis duquel plan dressé par W. I. Hodgson, encanteur, daté le 25 août 1877, est attaché à un acte passé pardevant W. H. Kleinpeter, encanteur, notaire en cette ville, daté le 1er septembre 1877. Constamment habitées et donne un revenu populeux, le tout rapporte $450 par an.

3° La magnifique cottage double en briques, avec deux étages à l'arrière, Nos 43 et 43 1/2 rue Religieuse, dans le même district et lot que la propriété dentièrement décrite ci-dessus, contenant 4 chambres, escalier, cuisines à chaque corps de logis, et allées sur le côté et arrière-cours, le tout proprement bri queté, citerne, hangar, etc. Le lot est désigné sur la lettre B sur le susdit plan d'Edgar Pillié, voyer, mesurant conformément au dit plan, en mesure américaine, 87 pieds 1 pouce et 5 lignes face à la rue Religieuse sur une profondeur entre lignes parallèles, de 67 pieds 10 pouces et 8 lignes et il est renfermé de la portion du fond des lots désignés par les Nos 3 et 4 sur le plan ci-dessus mentionné de Louis Bringier. Solidement et bien construit et toujours en demande, rapportant en revenu de $ 8 par an

4° Quarante (40) actions du fonds capital du Pelican Insurance Company of New Orleans.

Conditions—Pour les actions, comptant; et pour la propriété une moitié en plus comptant la balance s'il y en a à un et deux ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et bien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et fournir les autres clauses et sûreté usuelles, l'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera le dépôt usuel de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant John J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 mai—16 23 30—6 13 juin 6 date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en bois à deux étages dans le centre de la ville et rénumérative.

Rue Trémé entre St-Louis et Toulouse.

Succession de Mme M. Mathes.

No 22,131—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Geo. Friederichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans daté le 26 mai 1891 et rendu dans la succession ci-dessus.

La résidence en bois à deux étages couverte en ardoises No 99 1/2 rue Trémé entre St-Louis et Toulouse dans l'Ilet borné par l'Ancien et le Second District de cette ville, contenant 6 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans une cuisine murée à deux étages avec briquetée etc.

Le lot est désigné par le No 4 sur un plan annexé à l'acte de vente pardevant G. de Armas, ancien notaire en cette ville, à la date du 7 août 1867, suivant le dit plan le dit lot mesure 15 pieds 5 pouces de face à la rue Trémé sur 80 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, et faisant face dans le fond à une allée de 4 pieds 11 pouces de large en commun au dit lot et à d'autres et on avec rue St-Louis. Sa proximité des brasseries et des chaudiers de bois du Vieux Bassin assure à cette propriété une occupation constante et des revenus réguliers. Un établissement de première classe pour un petit capital.

Conditions—La moitié en plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un an de crédit par billet garanti par hypothèque et bien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1891 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

6 juin 6 13 20 27—juil 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI, 27 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, dans la succession de Warren Payne, No 32,509 d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, dans la succession de Minerva Payne, femme de Warren Payne, No 32,556, juges de la Cour Civile de District, Divisions B et C pour la paroisse d'Orléans, les deux ordres sont datés le 21 mai 1891, la propriété décrite ci-après à savoir:

Le cottage résidence en bois à double corps de logis, portant les numéros, hangar et citerne, situé dans le Quatrième District de cette ville, 401 rue Quatrième, dans l'Ilet 169, borné par les rues Quatrième, Troisième, Howard et Liberté.

Le lot de terre est désigné par le No 20 sur une esquisse du dit ilet, annexée pour qu'on s'y réfère à un acte de vente pardevant A. Hore, Jr., notaire, le 13 février 1866, d'après laquelle le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; dans un voisinage qui va en s'améliorant, près des parcs publics, rues pavées et lignes de chemin de fer.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur paiera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication; 20 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant H. Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 mai—24 30—juin 6 13 20 27

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans.—Je se cède que le 26me jour d'avril 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

B. Leopold vs E. Frank.—No 32,395.—Division G.

Cette affaire a été appelée pour être jugée au jourd'hui, Présent; E. E. Mellon Esq. pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté. Et après avoir entendu les plaidoiries, les preuves et l'avocat, la Cour considérant la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur, de la façon donnée-et après et pour les raisons assignées de vive voix:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici contre le défendeur Elias Frank soit maintenant confirmé. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Bertha Leopold et contre le dit défendeur Elias Frank, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et dissolvant pour toujours la communauté d'acquêts et gains existant entre eux.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la demande de la plaignante sous tous autres rapports soit mise hors de cour et que le défendeur paye tous les frais du procès.

Jugement rendu le 26 avril 1891.

Jugement signé le 26 avril 1891.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la Ecoan ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30me jour d'avril en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent-quatre-vingt-onze.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

Ler mai—

Succession de Mme Margaret Maurer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,282—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Maurer, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 295 Bayou Road,

ENTRE

Robertson et Villeré.

Succession de Mme M. B. Surgi.

No 16,982—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 11 juin 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite—

Le cottage No 295 Bayou Road, entre Robertson et Villeré, voir le plan à la Bourse pour le mesurement, etc. Le tout conformément à un plan déposé à la cour, montrant la correcte location, forme et mesurement du terrain et la dite propriété sera vendue conformément au dit plan et le dit plan doit contrôler respectivement le mesurement, etc.

Conditions de la vente—Comptant.—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1891 en sus du prix du montant de son adjudication, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ EN BRIQUES,

Coin nord-ouest des rues Perdido et Franklin.

Propriété rues Romparts et Bassin, entre les rues Toulouse et St-Pierre.

Bâtisses de fabriques, rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne.

Mme Mary Maria Martha Harrison, veuve de feu Joseph Mabit et al. vs. les héritiers et ayants-droits spéciaux des enfants mineurs de William Louis Alfred Sorbé.

VENTE POUR PARTAGE.

No 33,010—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey curateur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse d'Encan, en vertu d'un jugement rendu dans la susdite affaire par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 16 juin 1891, et signé le 2 juin 1891, et un ordre subséquent daté et signé le 5 juin 1891, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, savoir:

1° Une certaine portion de terre dans le carré d'ile bornée par les rues Perdido, Franklin, Gravier et Liberté, formant le coin des rues Perdido et Franklin, au compo sant de tous les terrains 1 et 2 sur un plan de E. Pilié, daté le 10 avril 1891, mesurant 84 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Perdido, sur 85 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Franklin; 84 pieds, 11 pouces, 4 lignes de profondeur et 85 pieds, 10 pouces et 6 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent la rangée de bâtisses en briques à un étage, le coin occupé par une épicerie.

2° Un autre terrain dans le même ilet contigu au premier, composé de tous les terrains 3 et 4 sur le dit plan et mesure 65 pieds 4 pouces de façade sur la rue Perdido sur 84 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une rangée de quatre bâtisses en briques à un étage.

3° Un autre terrain dans le même ilet à côté et contigu aux deux propriétés ci-dessus décrites, composé du terrain No 11 sur le susdit plan et mesure 27 pieds de façade rue Franklin par 127 pieds 8 pouces quatre lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Perdido, 127 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur l'autre côté et 27 pieds de largeur sur la ligne du fond.

4° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet borné par les rues Rampart, Bassin, Toulouse et St-Pierre. Le terrain est composé de 4 lots Nos 3, 4, 29 et 30 sur un plan par E. Pilié, le 16 avril 1891 et mesurant ensemble 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux rues Rampart et Bassin, sur une profondeur de 128 pieds un pouce entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double à un étage, occupée par une fourge etc.

5° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans l'Ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Rampart et Bourgogne, le terrain se compose de deux lots Nos 1 et 2 sur un plan de E. Pilié, daté le 23 mars 1891 et mesurant 51 pieds 9 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de bâtisses en briques connues comme Parres Southern Vinegar Factory. Louées à bail jusqu'au 31 décembre 1891.

Conditions de la vente—Un tiers en plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit d'un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par ans à partir de l'adjudication et représenté par des billets divisés en coupons pour satisfaire l'intérêt du vendeur et en sûreté par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec les clauses usuelles de garantie incluant le pacte de non aliénation, la clause d'assurance et un pour cent de plus d'avocat en cas de procès. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de l'année 1891 en sus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Edgar Pillié, notaire.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide magasin bien situé et bâtisse à deux étages dans le fond couvertes en ardoises, construit expressément pour le commerce de grocerie.

No 28,800—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

Charles Desforges vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu, MARDI, 7 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu de la requête de John R. Picton, syndic de l'insolvabilité ci-dessus, en vertu d'un jugement rendu et un ordre à lui adressé le 28 mai 1891 par l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant, situé dans le premier district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Union, Tonti et Lovée le dit lot est désigné par la lettre "F" sur un plan dressé par Edgar Pillié, voyer en date du 12 mai 1891, et mesurant, au pied américain, 30 pieds 10 pouces de face à la rue Union, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces de façade rue Vieille Levée et 120 pieds 2 pouces de façade rue Tonti et une profondeur de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes, au a ligne de l'autre côté vers la rue Conti, une profondeur de 18 pieds 1 pouce, de la sur une ligne oblique sur l'autre 11 pieds 1 pouce, de la une autre profondeur de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes et une largeur à l'arrière de 15 pieds 4 pouces 1/2 lignes.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages en briques et résidence contenant portant les numéros municipal ici et les 142 rue Chartres, la partie intérieure divisée en trois **magasins** et la partie supérieure comme résidences.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec obligation des acquéreurs pour des billets de crédit, les acquéreurs fourniront intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à maturité, et en cas d'éventualité l'intérêt à la même chose jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur le montant qui sera saisi, et garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives vendues. Les améliorations sur les dites propriétés seront assurées par les acquéreurs et les polices transférées aux vendeurs, jusqu'au paiement final des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année 1891 et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence en briques à deux étages, dans le Deuxième District, Nos 90, 92½, 98 et 100 rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.

Ex Charles Massicot et al vs Ex Raoul Tassaret et al.

No 33,001—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 juin 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 27 mai 1891 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues de Chartres, St Louis, Conti et Lovée, le dit lot est désigné par la lettre D, sur un plan dressé par Edgard Pillié voyer, en date du 12 mai 1891, et mesurant au pied américain, comme suit: 31 pieds 1 pouce de face à la rue de Chartres sur une profondeur du côté de la rue St Louis de 75 pieds 8 pouces 6 lignes, et une première profondeur sur l'autre côté de 57 pieds 4 pouces 4 lignes au dit point, le dit lot ouvre de 2 pieds 1 pouce et 4 lignes sur une profondeur de 18 pieds 4 pouces 2 lignes, au point de jonction de la ligne oblique de 11 pieds 1 pouce et 4 lignes, puis de la dit lot se rétrécit de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes, et une largeur à l'arrière de 15 pieds 4 pouces 1/2 lignes.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages en briques et résidence contenant portant les numéros municipal ici et les 142 rue Chartres, la partie intérieure divisée en trois **magasins** et la partie supérieure comme résidences.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec obligation des acquéreurs pour des billets de crédit, les acquéreurs fourniront intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à maturité, et en cas d'éventualité l'intérêt à la même chose jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur le montant qui sera saisi, et garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives vendues. Les améliorations sur les dites propriétés seront assurées par les acquéreurs et les polices transférées aux vendeurs, jusqu'au paiement final des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année 1891 et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée d'un excellent rapport et admirablement située dans les Deuxième et Troisième Districts de cette ville, en face des marchés français, au coin des rues St-Philippe et Decatur—

Magasin et résidence en briques, à deux étages avec mansardes, loués $1,680 par an;

—ET—

14 Terrains rue Dauphine, convenant toute la façade l'avenue Jourdan à la rue Deslondes, avec le cottage double élevé pré que neuf, coin de la rue Dauphine et de l'avenue Jourdan; cottage simple avenue Jourdan, et une bâtisse à un étage, occupé par John Bauer comme boulangerie, et une orangerie.

George Dietrich et als.

Vs.

Louisa Dietrich et als.

No 32,805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, il sera vendu à l'encan à la **Bourse d'Encan St-Charles,** au **rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles,** rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune en vertu de et conformément à l'ordre rendu le 26 mai 1891, par l'Honorable N. H Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire la propriété ci après décrite, savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans la Deuxième District de cette ville, borné du Dessus par le lot de Mme Mary Ann Bell, du Dessous par le lot de Mme Mary Ann Bell, de l'Est par le lot de Mme Mary Ann Bell, et de l'Ouest par la rue de Chartres, mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 120 pieds 8 pouces 6 lignes, et une première profondeur sur l'autre côté de 57 pieds 4 pouces 4 lignes au dit point, le dit lot ouvre de 2 pieds 1 pouce et 4 lignes sur une profondeur de 18 pieds 4 pouces 2 lignes, au point de jonction de la ligne oblique de 11 pieds 1 pouce et 4 lignes, puis de la dit lot se rétrécit de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes et une largeur à l'arrière de 15 pieds 4 pouces 1/2 lignes.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages en briques et résidence contenant portant les numéros municipal ici et les 142 rue Chartres, la partie intérieure divisée en trois **magasins** et la partie supérieure comme résidences.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec obligation des acquéreurs pour des billets de crédit, les acquéreurs fourniront intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à maturité, et en cas d'éventualité l'intérêt à la même chose jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur le montant qui sera saisi, et garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives vendues. Les améliorations sur les dites propriétés seront assurées par les acquéreurs et les polices transférées aux vendeurs, jusqu'au paiement final des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année 1891 et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY

No 32,241—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

John A. Boyle vs ses créanciers.

Un bel et grand assortiment de groceries, vins, liqueurs, étagères, comptoirs,

Balances, wagon de grocerie, cheval, harnais; aussi le terme non expiré du bail du dit magasin, que le dit insolvable et dessus a livré à ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, MERCREDI, 1er juillet à 10 1/2 heures A. M., au dit magasin, No 503 rue Dryades, entre les rues Félicité et St-Antoine, Quatrième dist. ict de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 18 juin 1891, et à moi adressé—

Le tout de la propriété ci-dessus décrite, sera vendu, soit en block ou en lots, au gré des acquéreurs.

Conditions—Comptant.

20 juin—20 27 30—juillet 1er

Splendide magasin bien situé et bâtisse à deux étages dans le fond couvertes en ardoises, construit expressément pour le commerce de grocerie.

No 28,800—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

Charles Desforges vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu, MARDI, 7 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu de la requête de John R. Picton, syndic de l'insolvabilité ci-dessus, en vertu d'un jugement rendu et un ordre à lui adressé le 28 mai 1891 par l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant, situé dans le premier district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Union et Tonti le dit lot est désigné par la lettre "F" sur un plan dressé par Edgar Pillié, voyer en date du 12 mai 1891, et mesurant, au pied américain, 30 pieds 10 pouces de face à la rue Union, sur une profondeur de 120 pieds 2 pouces de façade rue Vieille Levée et 120 pieds 2 pouces de profondeur et de la rue Tonti, sur une profondeur de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes au point de jonction de la ligne oblique de 11 pieds 1 pouce et 4 lignes, puis de la dit lot se rétrécit de 18 pieds 4 pouces et 2 lignes et une largeur à l'arrière de 15 pieds 4 pouces 1/2 lignes.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages en briques et résidence contenant portant les numéros municipal ici et les 142 rue Chartres, la partie intérieure divisée en trois **magasins** et la partie supérieure comme résidences.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec obligation des acquéreurs pour des billets de crédit, les acquéreurs fourniront intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à maturité, et en cas d'éventualité l'intérêt à la même chose jusqu'au paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur le montant qui sera saisi, et garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives vendues. Les améliorations sur les dites propriétés seront assurées par les acquéreurs et les polices transférées aux vendeurs, jusqu'au paiement final des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année 1891 et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 18

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 18 juin 1891, et à moi adressé—

Le tout de la propriété ci-dessus décrite, sera vendu, soit en block ou en lots, au gré des acquéreurs.

Conditions—Comptant.

20 juin—20 27 30—juillet 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier District.

Résidence attrayante à deux étages, 202 rue Locust, près Clio.

Propriété-résidence productive, coin des rues Religieuses et Orange.

Magnifique cottage double en briques, Nos 43 et 43 1/2 rue Religieuses.

—ET—

40 actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pelican de la Nile-Orléans.

Succession de John Spencer.

No 32,070—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—le SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du—mai 1891, et rendu dans la susdite succession—

1° Un jolie et attrayante résidence en bois à deux étages, No 202 rue Locust, entre Clio et Calliope, dans l'Ilet autrement borné par la rue Freret, Premier District de cette ville, rutiée de la banquette, avec double galerie devant et 6 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans une bâtisse détachée dans le fond, citerne, hangars à bois et à chaux, tous et toutes proximement parées. Le lot est désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par A. Diettel, architecte, annexé à un acte passé pardevant Jno. Legier, notaire en cette ville, le 9 mai 1881; le dit lot mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Locust sur une première profondeur, sur une ligne le divisant du lot "B," sur le dit croquis, de 53 pieds et il s'élargit de 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Locust, formant vers la rue Calliope, et une seconde profondeur du dit point de 67 pieds 7 pouces et 2 lignes sur a ligne le divisant du dit lot "B" et 12 pieds 10 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté, la plus rapprochée de la rue Clio et 24 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, le tout mesure américaine, et faisant partie d'une subdivision faite d'une plus grande portion de terrain. En bon état, à proximité du Red car line, des chantiers de bois de construction et autres industries du Nouveau Bas in constamment occupé, une résidence tranquille et agréable. Louée à raison de $216 par an.

2° La rangée de maisons en briques, Nos 45, 47, 49 et 51 rue Religieuse, encoignure de la rue Orange, dans l'Ilet autrement borné par les rues Rice et St-Thomas, premier district de cette ville, avec cuisine détachée, citernes, hangars, allées de côté. Le lot est désigné par la lettre A, d'après un plan fait par Edgar Pillié, voyer un croquis duquel, daté du 19 avril 1891, est annexé à l'inventaire pris dans la présente succession de John Spencer parlevant John J. Barnett N. P., le 24 avril 1891. D'après lequel le dit lot forme l'encoignure des rues Orange et Religieuse et mesure ensemble 100 pieds, 67 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Orange, sur une profondeur et façade à la rue Religieuse de 95 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles, et en forme de la partie de face des lots des gnés par les Nos 3 et 4, d'après un plan dressé par Louis Bringier, alors voyer-général de l'Etat de la Louisiane, daté le 21 février 1832, attaché à un acte pardevant Wm Christy, alors notaire en cette ville, daté le 29 mars 1832, un croquis duquel plan dressé par W. I. Hodgson, encanteur, daté le 25 août 1877, est attaché à un acte passé pardevant W. H. Kleinpeter, encanteur, notaire en cette ville, daté le 1er septembre 1877. Constamment habitées et donne un revenu populeux, le tout rapporte $450 par an.

3° La magnifique cottage double en briques, avec de